



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
Vendredi 10 juillet 2020

L'an DEUX MILLE VINGT le 10 juillet, à 18 heures 30 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire.**

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 15
présents : 12
votants : 15

PRÉSENTS : G. RINFRAY - P. THOMAS - G. DESCHAMPS -
JM. PINARD – Y. PAUMELLE – M. VANDENBUSSCHE –
S. COULAIS – S. PARENT – F. HOUSSAIS - N. BEAUFILS –
J. VILLERIO - S. TARDIF

REPRESENTES : V. MAIRESSE pouvoir à G. DESCHAMPS,
C. ALLAIN à G. RINFRAY - A. VILMART à P. THOMAS

S. PARENT a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 07/07/2020

DÉLIBÉRATION N°46-2020 : SENATORIALES ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (commune de + de 1000 habitants)

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM.THOMAS Pierre, BEAUFILS Nelly (les plus âgés), HOUSSAIS Florian, TARDIF Sylvain (les plus jeunes).

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes : **1 Seule liste**

La liste A est composée par MM. ALLAIN Catherine, RINFRAY Guy, PARENT Sandrine, PAUMELLE Yannick, DESCHAMPS Géraldine, VILMART Alexandre.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(15 conseillers municipaux concernés ; 3 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(15 conseillers municipaux concernés ; 3 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste de Madame ALLAIN Catherine : 3 sièges

DÉLIBÉRATION N°47-2020 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 821, Rue du Tertre Gris.

M. Le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
Monsieur le maire fait part d'une DIA reçue dont le prix de vente du bien est supérieur à 300 000 euros.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie ce jour le 10 juillet 2020 présentée par l'Office notarial de Guipry-Messac concernant le bien cadastré ZR 57 d'une superficie totale de 3656 m² situé au 821 Rue du Tertre Gris.

DÉLIBÉRATION N°48 - 2020 : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION BPLC A L'ASSOCIATION LES RIKIKIS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) a versé sur le compte de la Commune, comme le prévoyait la convention tripartite signée, le solde de la subvention 2019 et l'acompte de la subvention 2020 allouée à l'association « Les Rikikis » au titre de l'aide au fonctionnement de l'espace jeux. Le montant de ce versement est de 610.75 euros.

Il y a lieu de se prononcer sur le reversement de cette subvention à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- **décide** de procéder au reversement de la somme de **610.75 €** au profit de **l'association « Les Rikikis »**.

DÉLIBÉRATION N°49-2020 : PROPOSITION DES COMMISSAIRES REPRESENTANT LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DANS LA COMMUNE (CCID).

Après énumération de l'article 1650-1 du code général des impôts, Mr le Maire précise qu'il est urgent de proposer 24 personnes qui seront désignées par le Directeur régional/départemental des finances publiques.

Mr le Maire étant membre de droit de la CCID, ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées.

Après concertation, le conseil à l'unanimité, propose les personnes ci-dessous :

- Mr THOMAS Pierre 24, Rue du Semnon - 35320 POLIGNE
- Mme TRAPU Jacqueline 23, Rue du Semnon - 35320 POLIGNE
- Mr URVOY Jean-Luc 13, Rue du Semnon - 35320 POLIGNE
- Mme LEMARIGNER Marie-Ange 5, Rue des Landes de la Pierre Blanche - 35320 POLIGNE
- Mr LEPINAY Pierre 10, Rue des Vignes - 35320 POLIGNE
- Mme JAHIER Thérèse 14, La Gandoufflais - 35320 POLIGNE
- Mme BOSSE Monique 47, La Violais - 35320 POLIGNE
- Mr BRULE Olivier 19, La Courais - 35320 POLIGNE
- Mme CHOQUET Marie-Françoise La Griffrais - 35320 POLIGNE
- Mr ALLAIN Hubert 31, Montru - 35320 POLIGNE
- Mme ALLAIN Josette 1, Impasse du Calvaire - 35320 POLIGNE
- Mr HENRY Jacques 341, Rue des Fontaines - 35320 POLIGNE
- Mme LEPRETRE Colette 7, Rue des Fontaines de la Pierre Blanche - 35320 POLIGNE
- Mr SOUFFLEUX Jean-Marie 15, Roudun - 35320 POLIGNE
- Mme BERTIN Marie-Paule 16, la Gandoufflais - 35320 POLIGNE
- Mr BEAUFILS Jean-Michel 28, Roudun - 35320 POLIGNE
- Mme MAIRESSE Virginie 2, Résidence du Chêne Loret - 35320 POLIGNE
- Mr SAFFRAY Denis 20, la Violais - 35320 POLIGNE
- Mme SOUCHET Marie 43, la Violais - 35320 POLIGNE
- Mr TRAPU Joël 23, Rue du Semnon - 35320 POLIGNE
- Mme URVOY Marie-Françoise 2, Rue de la Mairie - 35320 POLIGNE
- Mr HEURLIN Roland 3, Montru – 35320 POLIGNE
- Mme GUENEGO Maryse 27, Montru - 35320 POLIGNE
- Mme CATREUX Marie-Paule 1, Rue des Vignes - 35320 POLIGNE

DÉLIBÉRATION N°50-2020 : ANALYSE DES OFFRES SPS et DIAGNOSTIC AMIANTE TRAVAUX CENTRE BOURG

M. Le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'analyse des offres, pour les travaux SPS et Diagnostic amiante en centre bourg.

Il précise que 2 entreprises avaient répondu à l'appel d'offres concernant la mission SPS

- APAVE pour un montant de 3075 € HT
- QUALICONSULT pour un montant de 1972 € HT.

Il précise que 2 entreprises avaient répondu à l'appel d'offres concernant la recherche d'amiante dans les enrobées.

- CBTP pour un montant de 1087.80 € HT
- DIALOG IMMO pour un montant de 780 € HT

Le Conseil Municipal, après échanges et discussions, à l'unanimité :

- **Attribue** le marché SPS travaux centre bourg à l'entreprise
 - **QUALICONSULT pour un montant de 1972 € HT**
- **Attribue** le marché de recherche d'amiante enrobée travaux centre bourg à l'entreprise
 - **DIALOG IMMO pour un montant de 780 € HT**
- **Mandate** M. Le Maire pour signer tout document relatif à ce marché.

Fin de séance